

Collecte des variables du mois et référentiel de règles

LINDBERGH FORMATION — 16 rue de Maillé, 91310 Montlhéry · RCS Evry 817 946 114

Document établi le 24/09/2026

Ferralis & Associés · 214 dossiers, trois canaux · document fictif

Document fictif — exemple de démonstration

Ce document est produit par le site Blue Lemon Agent pour illustrer ce qu'un agent IA remet à ses utilisateurs. Les sociétés, dossiers, montants et personnes qui y figurent sont inventés. Il n'a aucune valeur juridique, comptable ni commerciale.

Document fictif, produit pour la démonstration. **Aucun montant en euros** : le document illustre la structure d'une collecte et d'un référentiel de règles, pas une paie réelle.

Ce qui est arrivé, et par où

Canal	Dossiers	Variables reçues	Complètes à réception
Portail de dépôt	96	1 842	1 796 — 46 sans date d'effet
Pièce jointe de courriel	71	1 129	1 004 — 125 sans établissement ni contrat
Appel au gestionnaire, saisi par lui	47	318	318 — la saisie porte les cinq champs
Total	214	3 289	3 118 entrées dans le contrôle

Les cinq champs exigés de toute variable : période, salarié, contrat, établissement, date d'effet. **Une variable à qui il en manque un ne fait pas échouer le lot** — elle repart en question au dossier, avec le champ nommé, et 171 questions sont parties ce mois-ci. **153 ont trouvé leur réponse avant l'établissement des bulletins** ; les 18 autres ont décalé leur dossier d'un jour.

Le doublon du dossier Prillac — les deux sources, sans arbitrage de ma part

Source	Reçu le	Libellé porté	Ce que j'en fais
Portail	22 du mois, 09 h 14	« Prime exceptionnelle — trimestre »	Conservée telle quelle, horodatée
Courriel du dossier	24 du mois, 17 h 42	« Prime except. T3 »	Conservée telle quelle, horodatée
Décision	en attente	—	La question part au dossier : laquelle fait foi ? Aucune addition, aucun choix par défaut.

Deux variables de même montant sur la même période ne s'additionnent jamais d'office. Une prime versée deux fois se voit sur le bulletin du salarié et se reprend en régularisation le mois suivant : le coût de la question est sans commune mesure avec celui de l'erreur.

Le référentiel du dossier, règle par règle — extrait

Dossier	Règle	Version	Date d'effet	État
Verdanne	Convention collective inscrite au dossier	2026-02	1er février 2026	Appliquée
Verdanne	Accord d'entreprise — frais professionnels	2026-01	1er janvier 2026	Appliquée

Dossier	Règle	Version	Date d'effet	État
Solmieux	Prime d'ancienneté — seuil de 3 ans	2025-09	1er septembre 2025	Appliquée
Bastenac	Taux de cotisation conventionnelle	—	—	RÈGLE ABSENTE depuis l'accord de mars

Le contrôle du dossier Bastenac porte « règle absente », pas « conforme ».
Un taux reconduit du mois précédent ou déduit d'un dossier voisin passerait tous les contrôles et se lirait sur le bulletin d'un salarié. **Le taux se verse au dossier par le cabinet ; l'agent le réclame et attend.**

Pourquoi la version compte

Chaque règle est conservée avec **sa version et sa date d'effet**, et c'est cette version-là qui est citée sous l'écart qu'elle fonde. **Un contrôle rejoué dans six mois rejoue la règle qui était en vigueur au mois contrôlé**, pas celle du jour où on le rejoue — c'est la seule façon d'expliquer, devant un client ou devant un contrôle, pourquoi le bulletin de septembre disait ce qu'il disait.

Portée de ce document : le service exploité par Blue Lemon Agent. Pour un agent déployé chez vous, la localisation applicable est celle de l'architecture décrite au devis et vérifiée avant mise en service ; l'exécution locale n'est annoncée que pour la configuration explicitement décrite et recettée au devis ; l'isolation applicable dépend du mode de déploiement décrit au devis, aucune isolation dédiée n'étant présumée ; les mécanismes de chiffrement en transit et au repos, leurs composants et la gestion des clés sont ceux documentés pour l'architecture retenue ; les rôles et permissions sont configurés et recettés pour les identités et systèmes effectivement raccordés ; les événements journalisés, leur contenu, leur durée de conservation et leurs accès sont définis pour le déploiement retenu.